



Comité de Vendée de Tir à l'Arc

CAHIER DES CHARGES - 2024

Championnat Départemental Salle Jeunes et Adultes – Tir à 18 m

Tout organisateur désirant réaliser le championnat départemental Salle, Tir à 18 m, avec finales devra suivre scrupuleusement ce cahier des charges établi par le Comité de Vendée dans le respect de la réglementation de la FFTA

Le Comité de Vendée s'engage à :

- Verser une subvention de 150,00 € et prendre en charge la location du Chronotir
- Etablir les classements et quotas (moyenne des trois meilleurs tirs)
- Rédiger le mandat et le transmettre au club organisateur pour diffusion
- Fournir la liste des archers qualifiés
- Fournir les récompenses
- Fixer le prix des engagements qui ne devra pas dépasser la moyenne des tarifs des compétitions salle de l'année en cours
- Prendre en charge le défraiement et les indemnités kilométriques de l'arbitre responsable

De son côté, l'organisateur s'engage à :

- Inscrire cette manifestation au calendrier Fédéral de la FFTA, sur 2 jours si 13 cibles disponibles
- Ce que ce championnat ne soit pas le support d'un autre concours, concours fermé
- Adresser le mandat à tous les clubs de Vendée, au Comité Départemental ainsi qu'à l'enregistrer sur le site de la FFTA
- Inviter la presse locale
- Prendre en charge le défraiement et les indemnités kilométriques des arbitres désignés (à l'exception de l'arbitre responsable), ainsi qu'à fournir à tous les arbitres un repas chaud
- Etablir les feuilles de marque et contre marque, gérer le greffe
- Installer le Chronotir et en assurer le fonctionnement
- Mettre en place les scoreurs pour les duels
- Mettre à disposition des cibles pour l'échauffement
- Tracer, implanter et fixer des cibles (13 cibles minimum ou 25 cibles si championnat sur une seule journée) et des blasons triples verticaux, conformément à la réglementation de la FFTA en vigueur
- Avoir des drapeaux ou tout autre moyen manuel simple en cas de défaillance de l'équipement électrique
- Respecter le bon déroulement du championnat en se basant sur le mandat
- Adresser les résultats à la FFTA, au Comité Régional des Pays de la Loire ainsi qu'au Comité de Vendée pour publication en ligne